

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 1800-00-2023

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 22 janvier 2024, le conseil a adopté le *Règlement 1800-00-2023 établissant un programme d'aide financière pour des services professionnels en architecture concernant les immeubles patrimoniaux cités.*

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Beloeil en cliquant sur le lien correspondant ci-dessous. Une copie peut également être obtenue sans frais en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au greffe@beloeil.ca.

Donné à Beloeil, ce 24 janvier 2024.

ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat
Greffier adjoint

Consulter le règlement 1800-00-2023

Télécharger l'avis public

